

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

Niveau visé : Niveau 6 (Bac +4) | Durée : 13 mois | Modalité : Présentiel | Campus ASKORIA : Lorient, Morlaix, Rennes

Prochain démarrage : 22 septembre 2025

Code RNCP : 36836 – Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2027

Certificateur : Ministère chargé de la Solidarité, Ministère de la Santé et de la Prévention

Le métier

Un rôle managérial clé au sein des établissements d'intervention sociale pour garantir la qualité de service aux usagers.

Cadre intermédiaire au cœur de l'équipe de direction, auprès des équipes de terrain, et manager de la qualité au service de l'utilisateur, le responsable de service jongle avec de multiples compétences.

Son objectif est de permettre la mise en œuvre de réponses aux besoins des usagers, dans une qualité de service, en :

- Supervisant le parcours des usagers.
- Veillant à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet personnalisé.
- Impulsant une réflexion éthique au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Développant un réseau de partenaires.

La formation

La formation menant au CAFERUIS est construite autour de 4 blocs de compétences à certifier pour obtenir le diplôme :

- BLOC 1 : **Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale.**
- BLOC 2 : **Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale.**
- BLOC 3 : **Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.**
- BLOC 4 : **Contribuer au projet d'établissement ou de service.**

Chaque bloc est certifié séparément.

La formation se déroule sur 13 mois **avec une alternance** entre la formation théorique et la formation pratique :

- **400 H de formation théorique** à l'école ASKORIA dispensant la formation
 - Cours et ateliers collectifs
 - Travaux personnels et collectifs
 - Séminaire Equipes de direction multi-filières
 - Séminaire Ethique et Management
 - Rendez-vous du Management.
- dont 6 H de certification
- **420 H de formation pratique**

En proximité des référents professionnels, les équipes pédagogiques d'ASKORIA effectuent un suivi individualisé de la montée en compétence de l'apprenant.



Textes réglementaires
encadrant la certification

Avec le CAFERUIS, je peux :



- **Construire une dynamique d'équipe** et renforcer les expertises.
- **Maîtriser le management d'équipe**, la conception de projet, et la gestion administrative et budgétaire.
- **Piloter l'action** dans le respect du projet et de missions de l'institution.

Accéder à la formation

Profils et prérequis

La formation est accessible aux **personnes en poursuite d'études vers un diplôme de Management** ou aux **personnes en évolution professionnelle sur des fonctions d'encadrement**.

Pour candidater, vous devez **être en possession d'un niveau 6** (Bac +3 ou +4), ou inférieur avec une expérience significative à l'appui dans le secteur et la fonction. *Liste exhaustive en annexe*

Voies d'accès

Vous pouvez préparer le CAFERUIS, selon votre projet :

- **En formation initiale**
- **En contrat d'alternance** (apprentissage / professionnalisation).
- **En formation continue**
- **par la VAE** (Validation des Acquis de l'expérience).

Financements

En fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi, étudiant...), vous pouvez mobiliser différents dispositifs de financement de la formation :

- **Qualif Emploi Individuel** (Région Bretagne)
- **CPF** (Compte Personnel de Formation)
- **Transition Pro**
- **Financement personnel**
- **Financement Employeur ou OPCO**

askoria.eu

86% de réussite

au CAFERUIS en 2024 à ASKORIA,
soit 38 personnes diplômées.

79% des diplômé·es

sont en emploi dans les 12 mois
suivant la formation

Enquête d'insertion GREF Bretagne
Données 2024



Formation agréée
et financée par la
Région Bretagne



Je m'inscris !

Mon Espace Candidat·e

- **Je crée mon compte** en ligne sur le portail d'inscription d'ASKORIA.
- **Je dépose une demande** de renseignement en ligne.
- **ASKORIA me recontacte et m'accompagne** : conseil en orientation professionnelle, devis, financements, prérequis.
- **Je réalise en ligne un test d'autopositionnement** pour situer mon niveau avant l'entrée en formation.
- **Je rencontre un.e professionnel.le d'ASKORIA lors d'un entretien** visant à construire mon parcours de formation personnalisé.

**Je candidate sur le portail
d'inscription ASKORIA**
webaurion.askoria.eu

CAFERUIS : Prérequis pour candidater à la formation • liste exhaustive

En référence à l'arrêté du 31 août 2022, l'entrée en formation est possible pour les candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
- d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Dans ces 2 derniers cas, les candidats cités doivent justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet.

Sont admis de droit en formation suite à l'étude de leur candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles R. 451-20 à R. 451-28 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret n° 2022-1208 du 31 août 2022 susvisé ;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du code de l'action sociale et des familles..